

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024\_04\_55-DE



Département du Gard  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de Bagnols-sur-Cèze

**Délibération du Conseil municipal n° 2024-04-55**  
**Séance du 02 avril 2024**

**Objet : Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations  
culturelles pour l'année 2024**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	3	2

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 26 mars 2024

**Conseillers municipaux présents :** Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FONT-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Sylvain HILLE, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Marilyne FOURNIER, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Guillaume SANCHEZ, Thierry VINCENT, Jérôme JACKEL, Olivier WIRY

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :** Philippe BERTHOMIEU procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE, Sandrine ANGLEZAN procuration à Jennifer OBID, Pascale BORDES procuration à Bernard NASS

**Conseillers municipaux absents :** Mourad ABADLI, Ali OUATIZERGA

**Secrétaire de séance :** Raymond MASSE

**Objet : Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations culturelles pour l'année 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les associations bagnolaises ont fourni un dossier de demande de subvention annuelle de fonctionnement, en justifiant leur bilan d'activité et leur bilan financier,

Considérant que les éléments complémentaires mentionnées dans les dossiers de demande de subvention permettent de justifier de l'intérêt général de ses associations,

Considérant que contribuer au bon fonctionnement des associations et encourager le dynamisme associatif fait partie des missions de la collectivité,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et solidaire ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 20 mars 2024,

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'attribuer les subventions annuelles de fonctionnement aux associations culturelles pour l'année 2024 selon le tableau le tableau ci-après :

DANSE	Montant
ACBM K-DANSE	150 €
BAGNOLS COUNTRY DANCE	400 €
DIXI	850 €
MANUE REVA	200 €
LOISIRS	
ACBM LES AMIS DU YOGA	100 €
ACBM PHOTO CLUB	600 €
ACBM POTERIE AU GRES DE LA TOUR	500 €
CPBP PHILATÉLIE	250 €
L'EFFET STYLÉ BAGNOLAIS (ANCIEN DÉTENTE CRÉATIVE)	200 €
ACBM SCRABBLE PLUS BAGNOLAIS	400 €
AMIS ET TAROT EN CÈZE	200 €
REGARD O FEMININ	150 €
LES DESMANTES	150 €

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024\_04\_55-DE



MUSIQUE	
ACBM CHORALE LA CIGALE À CŒUR JOIE	450 €
CHORALE DE SI DE LA	450 €
HARMONIE LES INSÉPARABLES	490 €
LI VOUES DE BAGNOU	250 €
RENAISSANCE DU GRAND ORGUE	1 000 €
COMPAGNIE IPSO FACTO	100 €
HISTOIRE ET PATRIMOINE	
ACADÉMIE DE LASCOURS	500 €
COMPAGNIE DE LA CÔTE DU RHÔNE GARDOISE	100 €
LES AMIS DE RABELAIS	350 €
S.E.C.A.B.R	800 €
PAÏS NOSTRE	650 €
OLEOLE	200 €
PEINTURE - ART	
ACBM ARTS ET PINCEAUX	450 €
ACBM LA PALETTE MAGIQUE	450 €
LES AMIS DES MUSÉES	400 €
PEINTRES INDÉPENDANTS DE LA CÈZE	300 €
ASSO SUEDOISE D'ART	300 €
THÉÂTRE	
GROUPE ÇA IRA	250 €
ACBM LES MENESTRELS THÉÂTRE	350 €
ACBM ATELIER JEUNE THÉÂTRE LES MENESTRELS	600 €
LES JEUNES BAGNOLOIS SE LA JOUENT	350 €
SCÈNE BAGNOLOISE	500 €
LE LOCOMOTIV (ex Sud Horizon)	100 €
<b>TOTAL ACCORDÉ</b>	<b>13 540 €</b>

- de prélever ces dépenses sur le compte « service 0404 – nature 65748 » du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 avril 2024.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt électronique en Préfecture

Le 05 AVR 2024  
et publié le 05 AVR 2024

Le Maire  
Jean-Yves CHAPELET



La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)